

Indemnisation suite a un traitement a base de xylophene

Par CHRETIEN NGUYEN CELINE, le 08/06/2009 à 10:15

Bonjour,

Je suis locataire du 1er etage d'une maison dans un petit village.

Le bailleur qui est la mairie a loue le rdc pour l'ouverture d'un magasin.

Lors des travaux, apres avoir oter le faux plafond, le coneil municipal s'est rendu compte de la dangerosté de notre plancher (plancher vetuste, poutres manquantes et tres abimees, capricornes)

Le maire nous a demander de quitter les lieux pour 24 heure pour eviter le bruit qu'allait causer les travaux de refection.

Nous sommes partis 5 jours a nos frais. A notre retour l'appartement etait impregne d'une tres forte odeur d'insecticide.

Cela nous piquait les yeux, la gorge, alors que l'appartemnt etait resté aerer pendant notre absence. Notre fils ainé 5 ans tousse un peu, Mxxx 4ans a developpé une otite et une rhinite allergique (il sous aerus) et se pleint de nausée et de fatigue. Mon bebe xxxx (23 mois) mange mois et est grognon.

D'apres un ouvrier, le produit utiliser est le xylophene et une resine pour restructurer les poutres existantes. La pose de ses 2 produits necessite un delai de sechage (8 à 15 jours)entre xylo et resine qui n'a pas ete respecter, rendant la combinaison des emanations plus toxique.

Nous avons peur pour la santé de nos enfants a moyen et long therme (cancer, sterillité....). Nous dormons dans la salle a manger, et nous n'avons pas les moyens d'aller vivre ailleurs alors que les emanations risquent de durer encore plusieurs semaine.

Quels sont nos recours pour pouvoir quitter ce logement au plus tot?

Merci

Par Allex, le 02/01/2010 à 19:27

Bonjour,

est-ce que vous vous êtes adresser au bailleur (la mairie) afin de voir les possibilités qui vous seraient proposées ?

Par Marion2, le 02/01/2010 à 20:11

Bonjour,

Contactez rapidement l'ADIL (Association de défense des locataires) - Gratuit -

Vous serez aidé dans vos démarches.

A.D.I.L (Association Départementale Information Logement). Coordonnées principales 9 r Vauban 69006 LYON 04 78 52 84 84

fax: 04 72 75 02 65

jeetendra a peut-être des coordonnées dans le Rhône, autres que celles de Lyon.

Cordialement.

Par Lico, le 26/02/2023 à 01:45

Bonsoir!

Le 28 décembre 2022, j'ai passé au pinceau un traitement antitermites "Axton Traitement Universel Bois intérieur/extérieur" sur une cloison en bois que je construis dans ma mezzanine et ce, avec toutes les précautions requises : (Gants nitril - masque - visière), avec les 2 fenêtres de la mezzanine grandes ouvertes pour la ventilation.

Dès le départ, l'odeur a été extrèmement forte, puis ce produit a dégagé des vapeurs toxiques dans la maison, ce qui m'a causé des brûlures à l'oesophage, l'estomac, ainsi que des troubles de la vision et des maux de tête. Juste en dessous de la mezzanine se trouve une armoire murale, les vêtements ont également été contaminés, impossible de les mettre car ils brûlent la peau, même après lavage.

Suite à cela, je me suis renseigné tout autour de moi, sur internet également, j'ai ventilé toute la maison au maximum, j'ai passé l'aspirateur, effectué un léssivage avec de l'eau chaude et

de la bicarbonate dans la mezzanine, j'ai également passé de l'huile essentielle pour essayer de solutionner le problème, mais jusqu'à présent le produit émet des relents toxiques qui vous irritent les parties aériennes.

J'ai vu un médecin aux urgences qui m'a conseillé de contacter le service antipoison de la région parisienne, ce que j'ai fait, ils m'ont conseillé vu les brûlures ressenties de faire pratiquer un examen de l'estomac, rendez-vous est pris en vue de faire cet examen.

J'ai donc contacté le magasin de bricolage où j'ai acheté ce produit et j'ai adressé un courriel au directeur ce vendredi 24 février, pour essayer de trouver une solution au problème qui m'est survenu, je suis en attente de leur réponse.

Je voudrais savoir s'il y a d'autres conduites à tenir, merci de votre attention.

Charles

Par yapasdequoi, le 26/02/2023 à 20:34

Bonjour,

Vous pouvez signaler ces problèmes à la DGCCRF.

https://signal.conso.gouv.fr/

Par amajuris, le 27/02/2023 à 10:39

bonjour,

avez-vous respecté toutes les précautions mentionnées sur l'emballage du produit ?

sinon, il peut s'agir d'allergie à un élément contenu dans le produit.

que vous a dit le magasin ou vous avez acheté ce produit ?

salutations